



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir des associations

Question au Gouvernement n° 909

[Texte de la question](#)

AVENIR DES ASSOCIATIONS

Mme la présidente . La parole est à M. Charles Fournier.

M. Charles Fournier . Madame la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, je voudrais d'abord rendre un hommage aux 20 millions de bénévoles et aux associations qui permettent à ce pays de tenir debout en faisant vivre la solidarité, la culture, le sport ou l'écologie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR.*) Elles sont notre richesse, elles créent aussi de la valeur trop peu considérée.

Aujourd'hui, les associations vous le disent à travers une mobilisation historique : « Ça ne tient plus ! » La crise est sans précédent, marquée par la baisse des financements, la mise en concurrence de la commande publique et une précarité croissante, alors que les besoins ne font qu'augmenter. C'est un véritable plan social à bas bruit qui s'organise, alors que les associations sont les dernières présentes dans nos territoires ruraux ou dans les quartiers populaires, quand l'économie conventionnelle s'en désintéresse. Ça ne tient plus de faire plus avec moins ! (*Mêmes mouvements.*) Ça ne tient plus pour les clubs sportifs, qui ne peuvent plus payer le car pour les matchs le samedi ! Ça ne tient plus pour les établissements accueillant des enfants en situation de handicap, qui n'ont plus assez d'accompagnants ! (*Mêmes mouvements.*) Ça ne tient plus pour les associations de solidarité, qui n'arrivent plus à assurer ne serait-ce qu'un repas par jour pour celles et ceux qui dorment dehors ! Ça ne tient plus pour les associations féministes, qui ne peuvent plus accompagner un nombre toujours croissant de femmes victimes de violence !

Ça ne peut pas non plus tenir quand des associations défendant des projets jugés trop militants sont censurées par l'intermédiaire de leurs financements – une atteinte de plus aux libertés associatives !

Mme Danielle Simonnet . C'est une honte !

M. Charles Fournier . En vérité, je vous le dis, c'est le pays qui ne tiendrait pas sans les associations ! Sans elles, l'avenir serait sombre pour la justice sociale, la vitalité démocratique, l'écologie et l'économie des territoires.

Mme Danielle Simonnet . La démocratie s'effondre !

M. Charles Fournier . Comment comptez-vous répondre aux cris d'alerte des associations ? Considérez-vous, comme la droite et l'extrême droite, que les associations reçoivent trop de soutien et qu'elles représentent même une concurrence déloyale pour le sacro-saint marché ? Est-il vrai que vous donnez aux préfets la consigne d'inspecter la liste des associations demandant des financements au Fonds de développement de la vie associative, en vue d'exclure celles qui sont jugées trop militantes ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et SOC. – M. Emmanuel Tjibaou applaudit aussi.*)

Mme Danielle Simonnet . Quelle honte !

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Marina Ferrari, *ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative* . Merci pour l'hommage que vous venez d'adresser au monde associatif, à toutes ces femmes et ces hommes qui font vivre nos territoires. Vous avez raison : sans ces bénévoles, la France n'aurait pas le même visage.

Vous avez également raison de souligner que la situation des associations est compliquée, comme en témoigne le plan de licenciements que vient d'annoncer le Secours catholique. Je me dois toutefois de rappeler que, depuis 2019, les dépenses de l'État en faveur des associations ont augmenté de 44 % et les réductions fiscales, de 39 %.

Cela ne veut pas dire que nous devons nous arrêter à ce stade et, alors que s'amorce la discussion budgétaire, il ne vous aura pas échappé que le nouveau projet de loi de finances ne touche pas aux mesures de défiscalisation en faveur de nos associations, ainsi que l'a souhaité l'exécutif. En outre, vous aurez remarqué qu'un effort très important a été fait, qui porte le plafond de défiscalisation du « Coluche » à 2 000 euros au lieu de 1 000. Cela mérite d'être souligné, même si les discussions sur ce point ne sont pas achevées.

Vous m'avez enfin interpellée sur la polémique qui touche le FDVA. Vous êtes membre de son comité consultatif, comme c'était mon cas il y a quelques semaines encore : je n'y ai jamais observé de tels agissements. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Données clés

Auteur : [M. Charles Fournier](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 909

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 octobre 2025